



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

TRELAZE

Réunion de la commission des finances
du 20 novembre 2023

SOMMAIRE

Introduction

Élément de contexte économique

Le contexte macroéconomique

Le contexte national

Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Le contexte intercommunal

Le contexte local

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2024

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la commune

4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2024

5. Les annexes

4.1 Le plan pluriannuel d'investissement

4.2 Les tableaux des emprunts

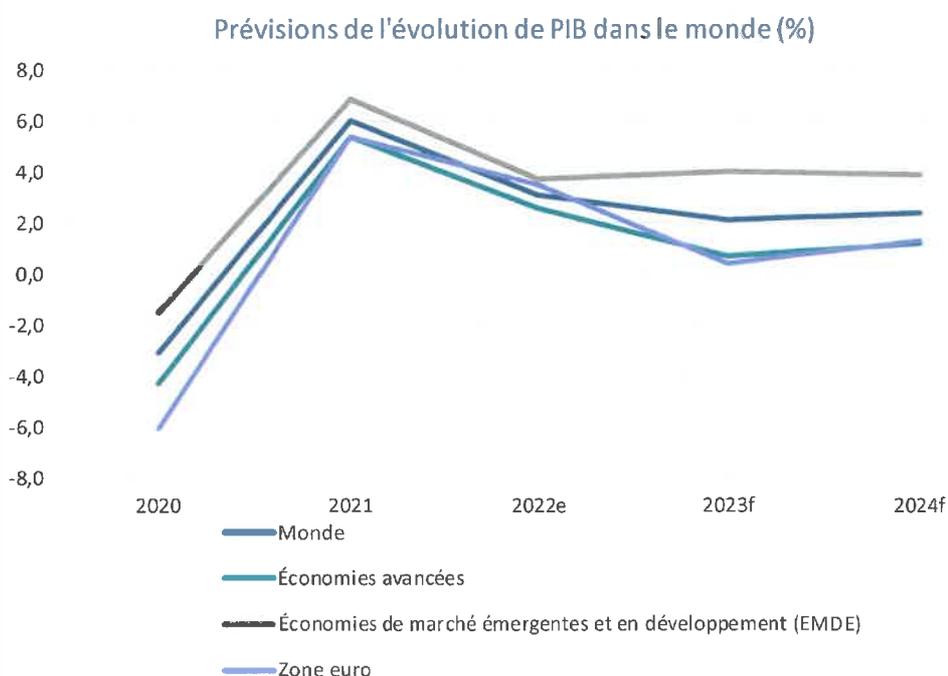
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

Instabilité face à la montée des taux d'intérêts.



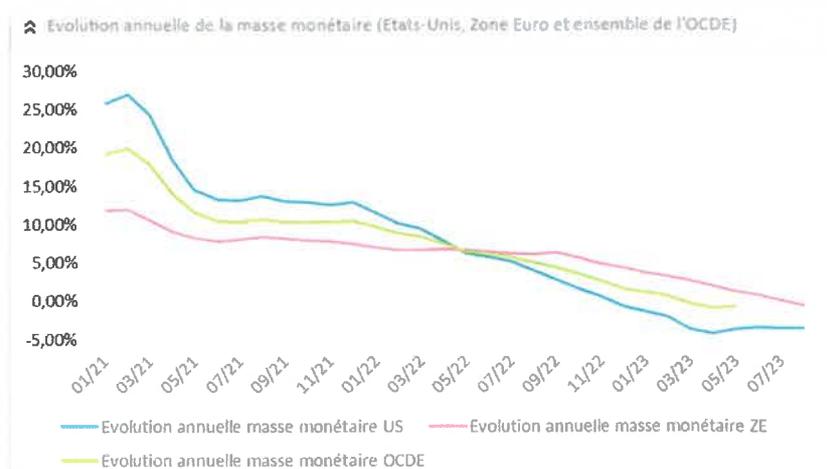
L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :



Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



A l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices :

- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :



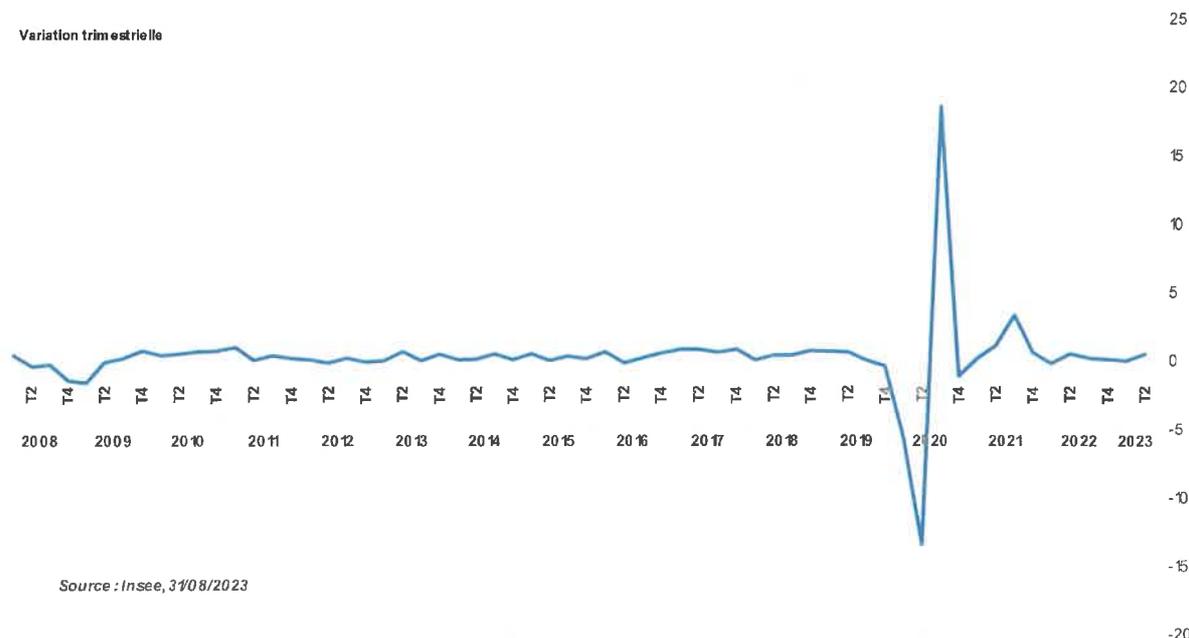
Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)

Variation trimestrielle



Points clés de la projection France

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID



Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures présentées dans le Projet de Loi de Finances pour 2024 déposé le mercredi 27 septembre 2023 à l'Assemblée Nationale et dont la première partie a été adoptée en première lecture le 20 octobre 2023.

Fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, l'anticipation d'un glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 de **4%**, annonçant une **revalorisation d'autant pour les VLC** a fait ressurgir le spectre du plafonnement de cette revalorisation, dans le but de protéger le citoyen, qui se voit confronté à une hausse de 15,2 % de ses bases en 3 ans (3,5% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024). **Le PLF ne prévoit cependant pas cette option**, l'initiative étant « laissée à la volonté parlementaire » par l'exécutif.

L'IFER télécommunications fixes qui était au centre de revendications de la part des opérateurs télécoms se voit plafonné quant à son montant national à hauteur de 400M€, annonçant pour 2024 un dynamisme moins élevé que les autres IFER.

Une exonération de 15 ans à destination des logements sociaux construits il y a plus de 40 ans et faisant l'objet d'une rénovation énergétique est instituée, dans un esprit d'incitation à l'économie d'énergie, et à la lutte contre le logement dans de mauvaises conditions.

L'article 25 du PLF 2024 prévoit la création du prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR) visant à compenser la perte de recettes issue de la réforme et de l'extension du périmètre d'application de la majoration de la THRS à laquelle sont confrontées certaines communes.

Enfin, le dispositif Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) est prorogé pour 2024 avec les exonérations de taxe qui y sont attachées. Dans le même esprit, une refonte des ZRR BER et ZoRCoMiR en un dispositif unique nommé France Ruralité Revitalisation permettant des allègements fiscaux est annoncée pour une application en 2025.

DGF du bloc communal

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 220 M€, répartis pour 100M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), et notamment 60% sur sa fraction « péréquation », pour 90M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour 30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible de la DSR est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de stabiliser les bénéficiaires de cette fraction.

Autres dotations

La dotation pour les titres sécurisés :

Ses critères sont remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.

La dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La garantie de l'Etat sur les sommes payées en assurance pour la protection fonctionnelle des élus voit son périmètre étendu aux communes de – de 10 000 habitants.

Aides

La construction du PLF 2024 est volontairement articulée autour d'une sortie de la stratégie des aides mises en place dans le cadre de la crise.

Si des dispositifs touchant les ménages comme la réduction spéciale de l'accise sur l'électricité sont prorogés, il n'en est pas de même pour le filet de sécurité ni pour l'amortisseur électricité dans la version première du PLF.

Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction.

La CVAE est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés

Extension du FCTVA

Le périmètre du FCTVA est étendue aux **dépenses liées à l'aménagement de terrains**. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPPF sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

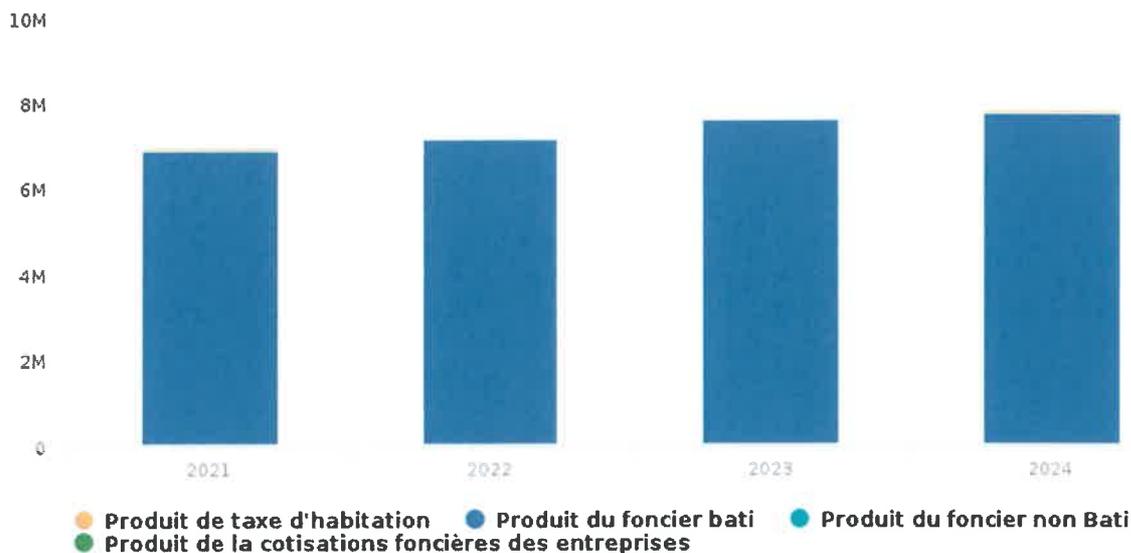
Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Evolution du produit fiscal de la Collectivité (€)



Pour 2024 le produit fiscal de la commune est estimé à 8 231 465 € soit une évolution de 4,36 % par rapport au budget primitif 2023.

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Taxes foncières et d'habitation	7 215 000 €	7 195 000 €	7 887 800 €	8 231 465 €	4,36 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 291 718 €	1 317 216 €	1 342 216 €	1 305 405 €	-2,74 %
Autres ressources fiscales	935 706 €	924 000 €	1 247 000 €	982 600 €	-21,2 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	9 442 424 €	9 436 216 €	10 477 016 €	10 519 470 €	0,41 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 843.91 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2023.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2022 (données 2023 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1.29. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FB – commune	14 294 613 €	14 780 630 €	15 697 029 €	16 010 970 €	2 %
Taux FB – commune	49,3 %	49,3 %	49,3 %	49,3 %	0 %
Coef correcteur	-	0.974348	0.974348	0.974348	-
Produit FB	6 852 971 €	7 092 578 €	7 544 362 €	7 699 135 €	2,05 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FNB	77 121 €	79 743 €	84 687 €	86 381 €	2 %
Taux FNB	62,18 %	62,18 %	62,18 %	62,18 %	0 %
Produit FNB	47 954 €	49 584 €	52 658 €	53 712 €	2 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base TH	373 446 €	386 144 €	410 085 €	418 287 €	2 %
Taux TH	14,98 %	14,98 %	14,98 %	14,98 %	0 %
Produit TH	55 942 €	57 844 €	61 431 €	62 659 €	2 %

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Produit TH	55 942 €	57 844 €	61 431 €	62 659 €	2 %
Produit TFB	6 852 971 €	7 092 578 €	7 544 362 €	7 699 135 €	2,05 %
Produit TFNB	47 954 €	49 584 €	49 584 €	52 658 €	2 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	258 133 €	-5 006 €	229 349 €	415 959 €	81,37 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	7 215 000 €	7 195 000 €	7 887 800 €	8 231 465 €	4,36 %

Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

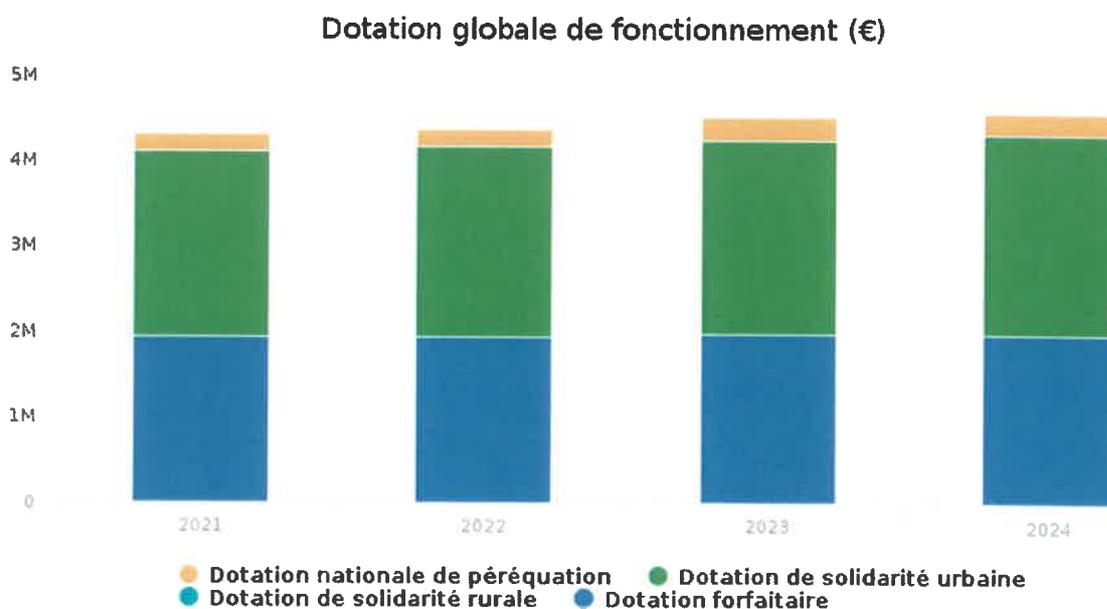
1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 4 572 102 € en 2024. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



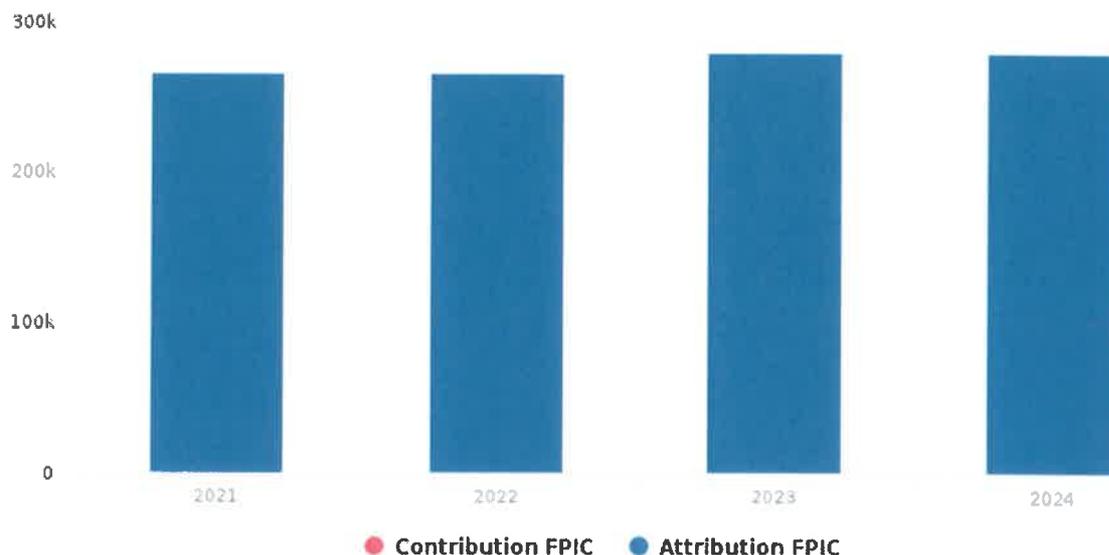
Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dotation forfaitaire	1 926 477 €	1 927 339 €	1 961 854 €	1 973 306 €	0,58 %
Dotation Nationale de Péréquation	203 039 €	203 000 €	283 000 €	270 233 €	-4,51 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	2 181 125 €	2 228 424 €	2 271 735 €	2 328 563 €	2,5 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	4 310 641 €	4 358 763 €	4 516 589 €	4 572 102 €	1,23 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

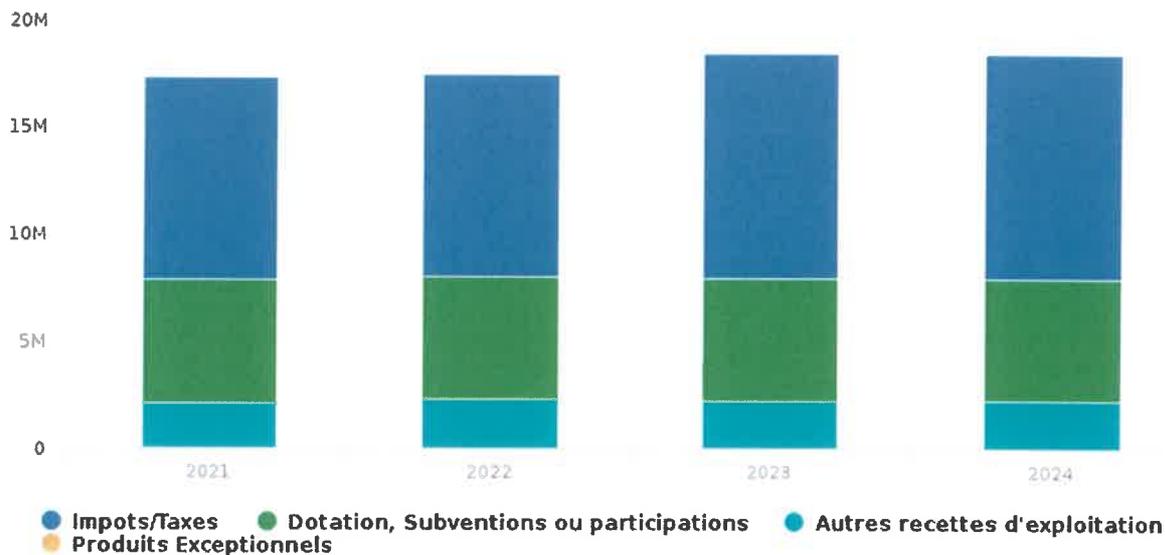
Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	266 150 €	266 000 €	280 000 €	280 000 €	0 %
Solde FPIC	266 150 €	266 000 €	280 000 €	280 000 €	0 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2024

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

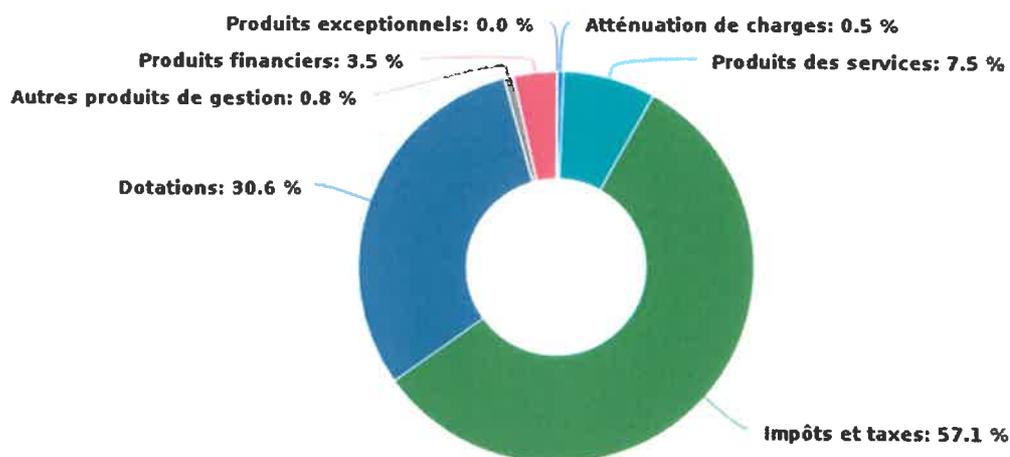


Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	9 442 424 €	9 436 216 €	10 477 016 €	10 519 470 €	0,41 %
Dotations, Subventions ou participations	5 758 842 €	5 702 712 €	5 713 362 €	5 629 768 €	-1,46 %
Autres Recettes d'exploitation	2 105 580 €	2 298 517 €	2 236 097 €	2 272 351 €	1,62 %
Produits Exceptionnels	15 000 €	15 000 €	10 000 €	5 000 €	-50 %
Total Recettes de fonctionnement	17 321 846 €	17 452 445 €	18 436 475 €	18 426 589 €	-0,05 %
Évolution en %	- %	0,75 %	5,64 %	-0,05 %	-

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 18 426 589 €, soit 1 199,26 € / hab. Ce ratio est inférieur à celui de 2023 (1 258,29 €/hab).

Structure des recettes réelles de fonctionnement



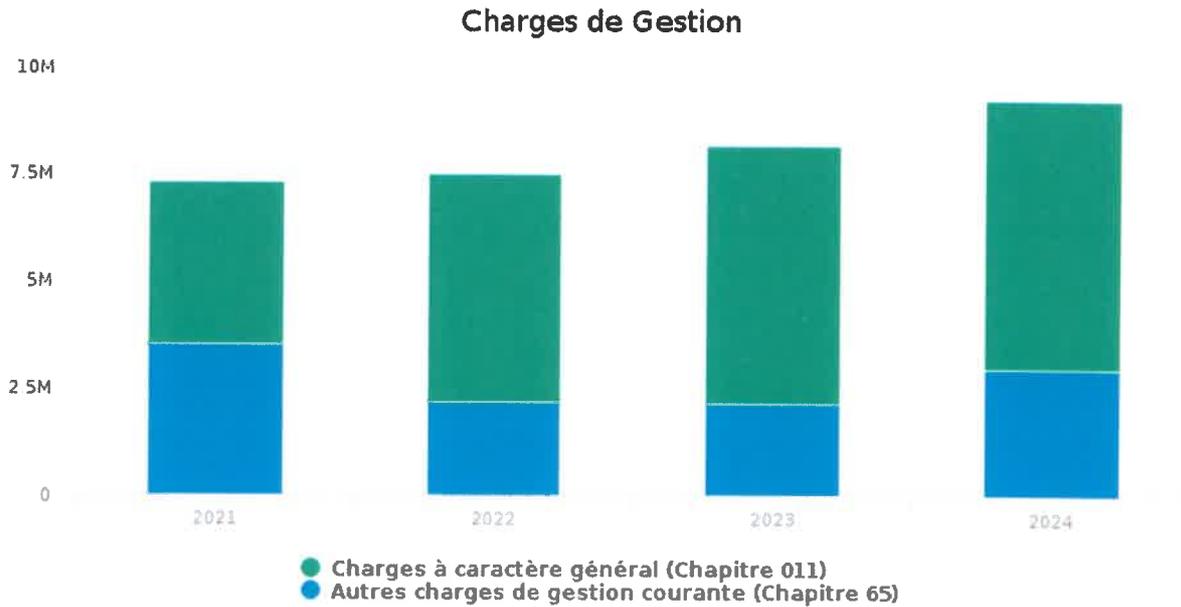
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 57,09 % de la fiscalité directe ;
- A 30,55 % des dotations et participations ;
- A 7,53 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,77 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,49 % des atténuations de charges
- A 3,54 % des produits financiers ;
- A 0,03 % des produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2024. En 2023, ces charges de gestion représentaient 50,17 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 celles-ci devraient représenter 54,84 % du total de cette même section.

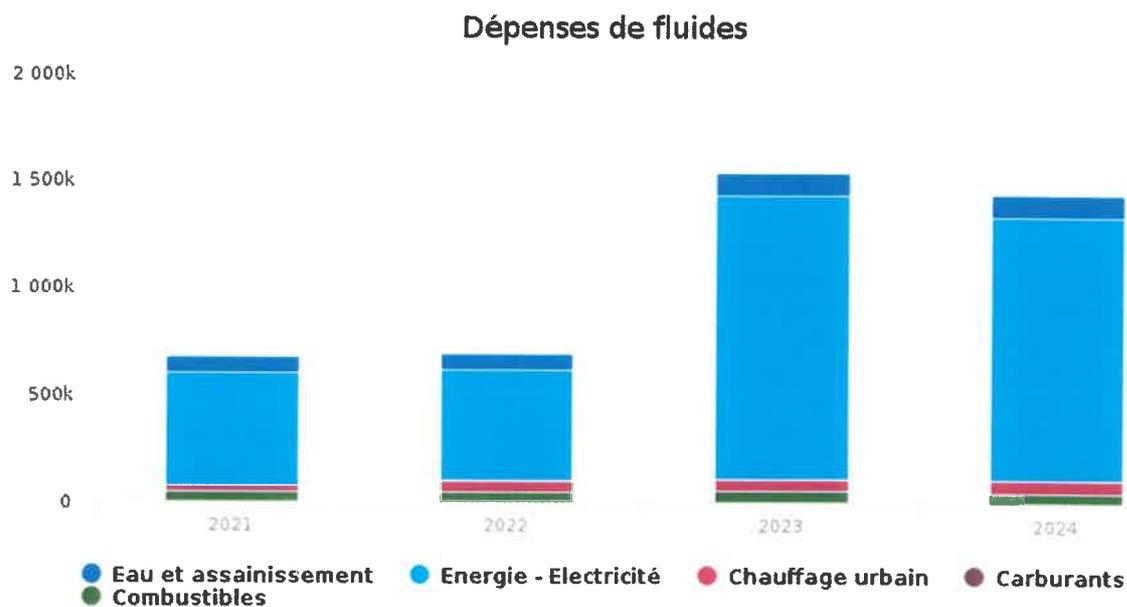


Les charges de gestion, en fonction de budget 2024, évolueraient de 13,23 % entre 2023 et 2024.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges à caractère général	3 776 754 €	5 321 197 €	6 015 113 €	6 290 992 €	4,59 %
Autres charges de gestion	3 508 945 €	2 184 058 €	2 143 415 €	2 947 115 €	37,5 %
Total dépenses de gestion	7 285 699 €	7 505 255 €	8 158 528 €	9 238 107 €	13,23 %
<i>Évolution en %</i>	0 %	3,01 %	8,7 %	-	-

2.1.2 Les dépenses de fluides

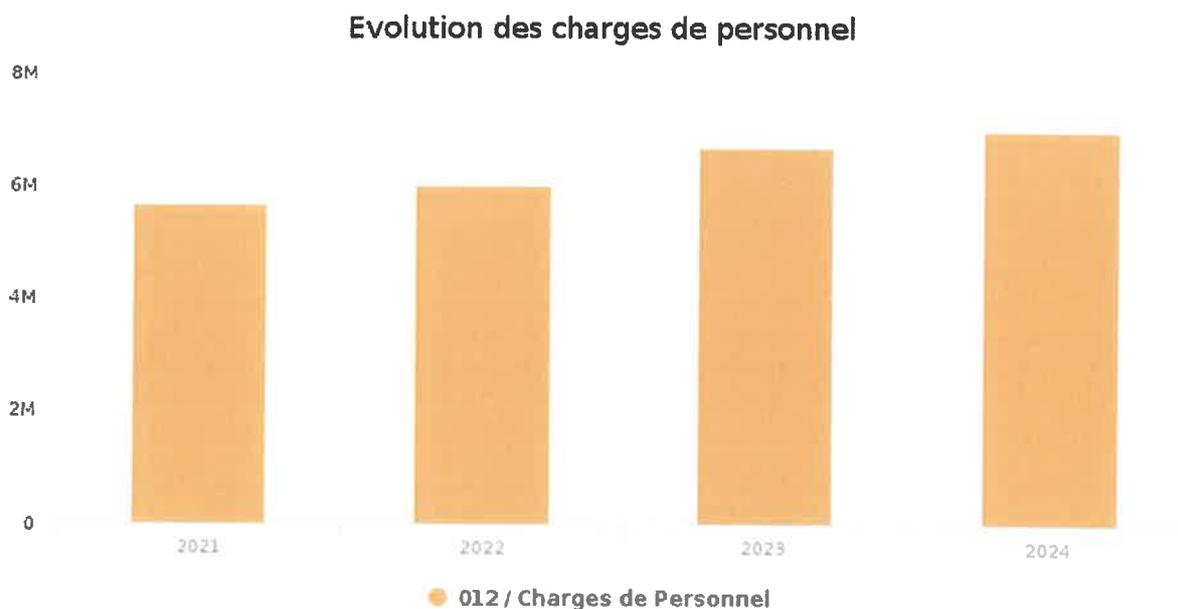
Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2021 à 2024.



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	BP 2023 – BP 2024 %
Eau et assainissement	71 000 €	70 000 €	106 000 €	106 000 €	0 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	554 000 €	571 000 €	1 380 000 €	1 287 000 €	-6,74 %
Carburants - Combustibles	47 730 €	46 060 €	51 710 €	47 800 €	-7,56 %
Total dépenses de fluides	672 730 €	687 060 €	1 537 710 €	1 440 800 €	-6,3 %
<i>Évolution en %</i>	-	2,13 %	-	-6,3 %	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2021 à 2024.



Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Rémunération titulaires	2 880 000 €	3 010 000 €	2 797 666 €	2 958 676 €	5,76 %
Rémunération non titulaires	598 000 €	707 300 €	1 518 547 €	1 623 907 €	6,94 %
Autres Dépenses	2 193 000 €	2 292 115 €	2 379 987 €	2 413 617 €	1,41 %
Total dépenses de personnel	5 671 000 €	6 009 415 €	6 696 200 €	6 996 200 €	4,48 %
<i>Évolution en %</i>	- %	5,97 %	11,43 %	-	-

Composition du personnel municipal

Au 1^{er} janvier 2023, la ville de Trélazé comptait 185 agents dont 117 titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale et 68 agents contractuels. Parmi ces agents contractuels, 6 étaient en contrat aidé et 6 en contrat d'apprentissage. Un agent travaillait à temps partiel et 7 à temps non complet.

Le temps de travail

Depuis 2019, la Collectivité respecte la durée légale de travail, avec un temps de travail effectif des agents à temps complet de 1607h annuels.

La politique de rémunération

Depuis 2018, la Collectivité a mis en place le RIFSEEP, qui transpose le système de primes préexistantes en un nouveau dispositif de régime indemnitaire composé, pour les agents éligibles, d'une prime mensuelle (IFSE) et d'un complément annuel (CIA) dont le versement est conditionné au respect des objectifs fixés lors des entretiens annuels.

Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique, ainsi que les agents contractuels de droit public, bénéficient de plus d'une prime semestrielle dont le montant est proratisé au taux d'emploi.

Les avantages en nature

Du fait de la spécificité de leurs missions, certains agents bénéficient d'avantages en nature :

- Prise en charge des repas des agents travaillant à la cuisine centrale et des ATSEM intervenant dans les restaurants scolaires sur le temps du midi ;
- Mise à disposition de véhicules de service pour les agents dont les missions nécessitent des déplacements réguliers ;
- Mise à disposition de téléphones portables pour les agents amenés à se déplacer régulièrement et en contacts fréquents avec des partenaires extérieurs ;
- Vêtements de travail adaptés aux missions et dans des milieux spécifiques (extérieur, piscine, cuisines, travaux dangereux...)

De plus, deux agents de la Collectivité bénéficient de véhicules de fonction.

Les prestations sociales

Adhérente au COS 49, lui-même adhérent au CNAS, la Collectivité permet à tous ses agents présents dans les effectifs au 1^{er} janvier de l'année de bénéficier des prestations diverses de ces organismes (Solidarité, Vacances, Enfants, Culture et Sport, Quotidien, Aléas de la vie...). Cette adhésion coûte 220 € par an et par agent à la Collectivité, soit un montant total de 38 675 € pour 2023.

La Collectivité octroie de plus aux agents des chèques cadeaux « Noël », d'un montant de 40 € par agent et 40 € pour leurs enfants de 16 ans ou moins dans l'année, soit un total (estimé) de 12 850 € pour 2023. Les médaillés du travail bénéficient de chèques cadeaux compris entre 130 € et 205 € selon la médaille obtenue ; les agents faisant valoir leur droit à la retraite bénéficient de chèques cadeaux d'un montant de 70 € versé par la Collectivité et d'un versement du CNAS de 170 € + 10 € / année d'ancienneté à partir de la 6^{ème} année. Au cas où le montant total du CNAS serait inférieur à 460 €, la Collectivité complète la différence par des chèques cadeaux supplémentaires.

De plus, la Collectivité accorde des chèques déjeuners aux agents dont l'indice majoré de traitement est inférieur à 498. La prise en charge employeur varie entre 3 et 3,60 €, pour un maximum de 66 chèques de 6 € attribués par année et par agent. En 2023, la participation de la Collectivité s'est élevée à 14 226 €, pour 81 agents bénéficiaires.

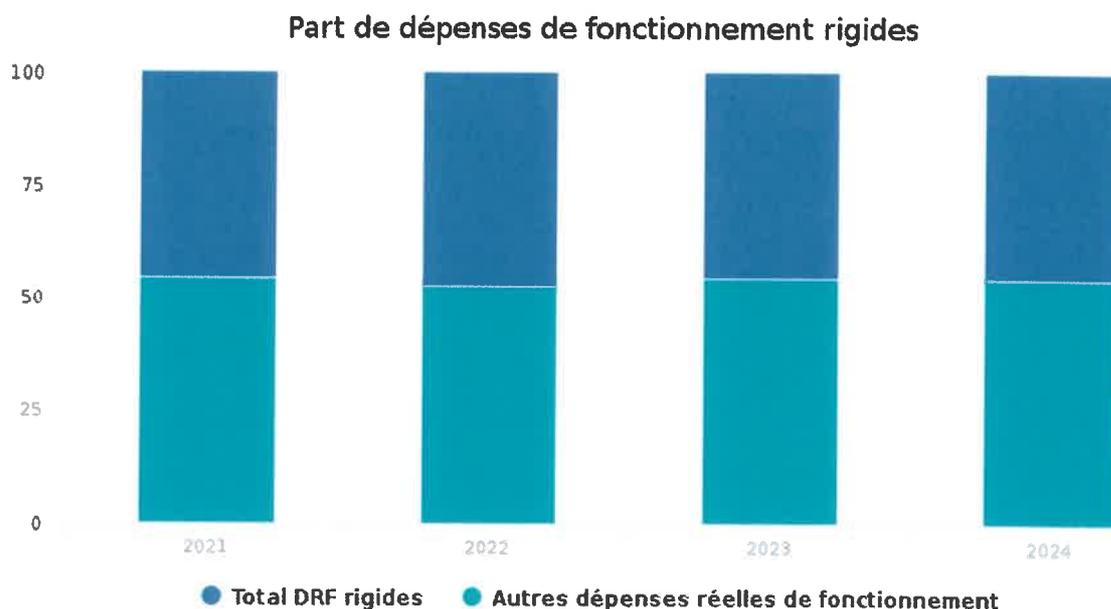
Enfin, la Collectivité propose une participation à la protection sociale complémentaire « risque santé » des agents, dans le cadre d'un contrat mutualisé avec Angers Loire Métropole, à raison de 9 à 13 € par mois, en fonction de l'indice majoré de l'agent, ainsi qu'un contrat « prévoyance ».

En 2023, 71 agents bénéficient de l'aide de la Collectivité sur le risque « santé », pour un montant total de participation de cette dernière de 6 840 € et xxx adhérent à la convention « prévoyance ».

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

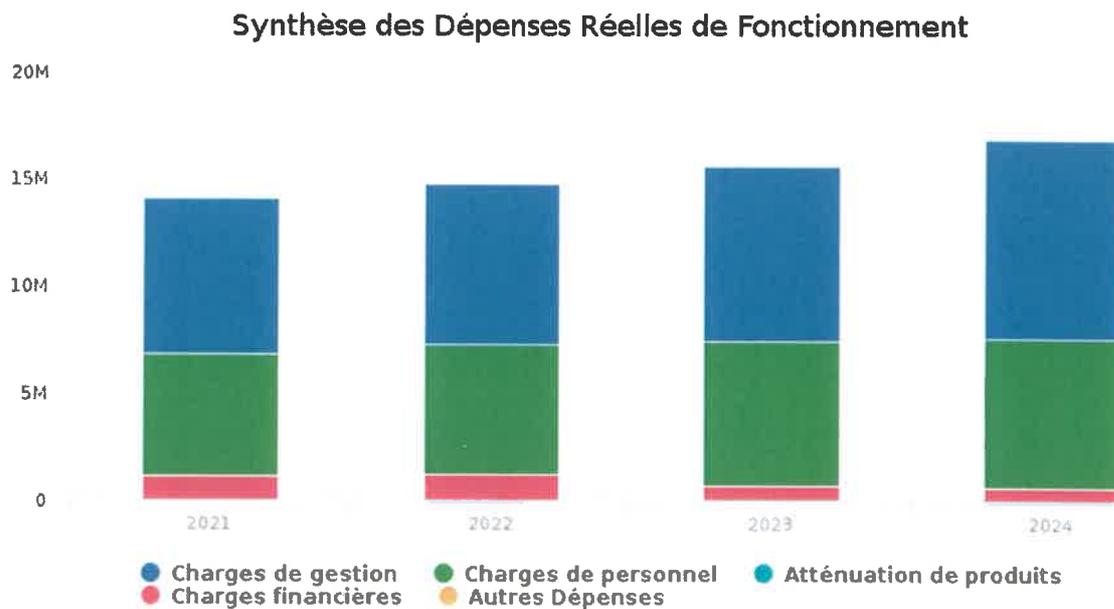
Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



Année	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	45 %	47 %	45 %	45 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	54 %	54 %	54 %	54 %

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 de 3,59 % par rapport au budget primitif 2023.

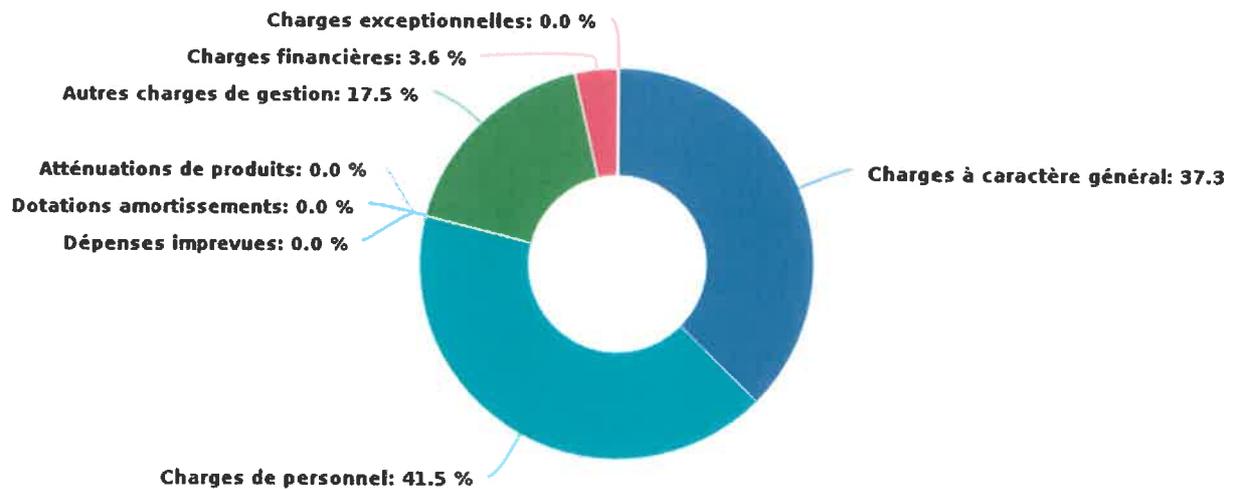


Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	7 285 699 €	7 505 255 €	8 158 528 €	9 238 107 €	13,23 %
Charges de personnel	5 671 000 €	6 009 415 €	6 696 200 €	6 996 200 €	4,48 %
Atténuation de produits	6 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-25 %
Charges financières	1 109 305 €	1 218 250 €	684 500 €	602 800 €	-11,94 %
Autres dépenses	762 466 €	563 500 €	719 000 €	6 500 €	-99,1 %
Total Dépenses de fonctionnement	14 834 470 €	15 301 420 €	16 262 228 €	16 846 608 €	3,59 %
Évolution en %	- %	3,15 %	6,28 %	-	-

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 16 846 608 €, soit 1 096,43 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2023 (1 067,01 € / hab).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 41,53% des charges de personnel ;
- A 37,34 % des charges à caractère général ;
- A 17,49 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,02 % des atténuations de produit ;
- A 3,58 % des charges financières ;
- A 0,01 % des charges exceptionnelles ;
- A 0,03 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, elle disposera d'un encours de dette de 14 056 727 € (après retraitement du fonds de soutien).

Les charges financières représenteront 3,57 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

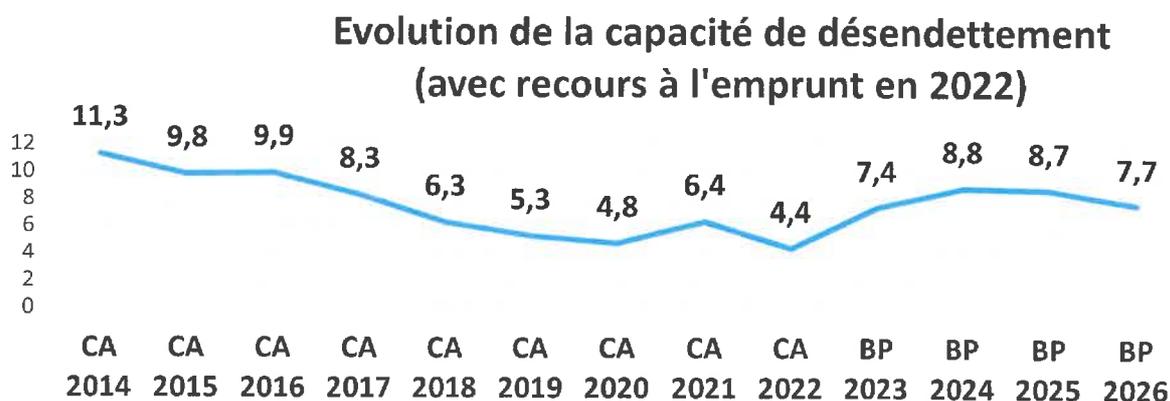
Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Emprunt Contracté	0 €	1 500 000 €	0€	0 €	0 %
Intérêt de la dette	1 091 305 €	760 000 €	683 400 €	601 700 €	-11,95 %
Capital Remboursé	2 178 000 €	2 441 000 €	2 646 000 €	2 706 300 €	2,28 %
Annuité	3 269 305 €	3 201 000 €	3 329 400 €	3 308 000 €	-0,64 %
Encours de dette	18 457 987 €	18 099 311 €	16 107 778 €	14 056 727 €	-12,73 %

3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

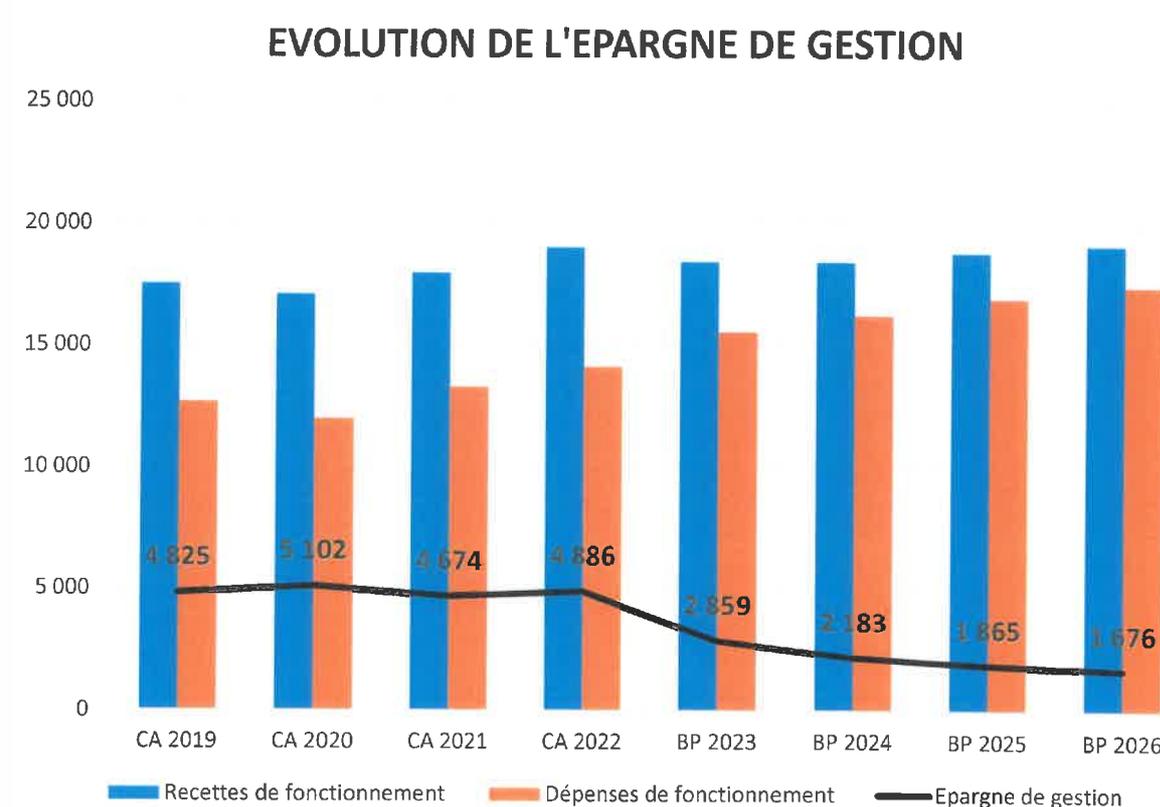
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2022 (DGCL – Données DGFIP).



4. Les investissements de la commune

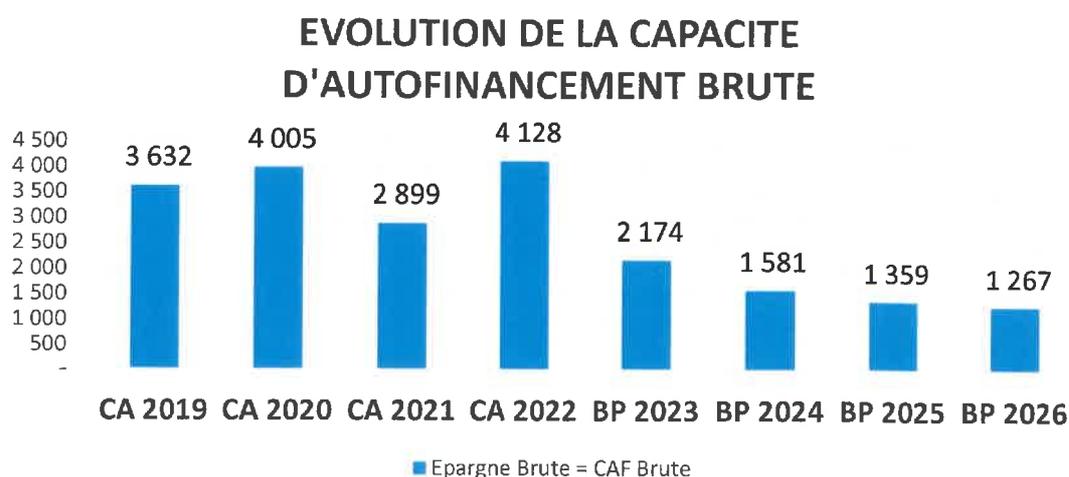
4.1 L'épargne de la commune



Le graphique ci-dessus retrace l'évolution de l'épargne brute de la commune.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

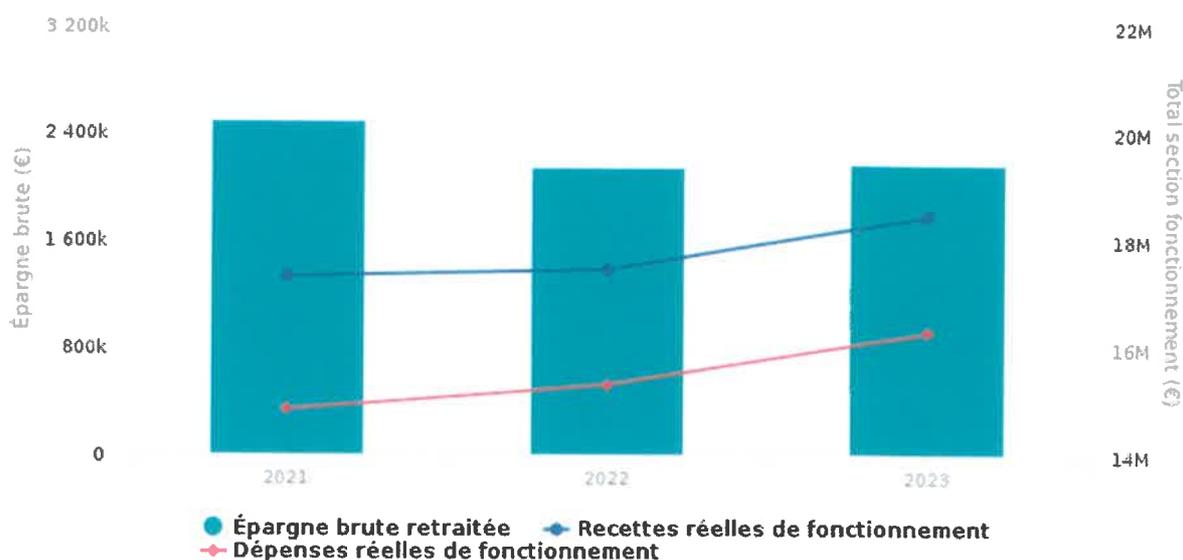
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements .



Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

Épargne brute et effet de ciseaux



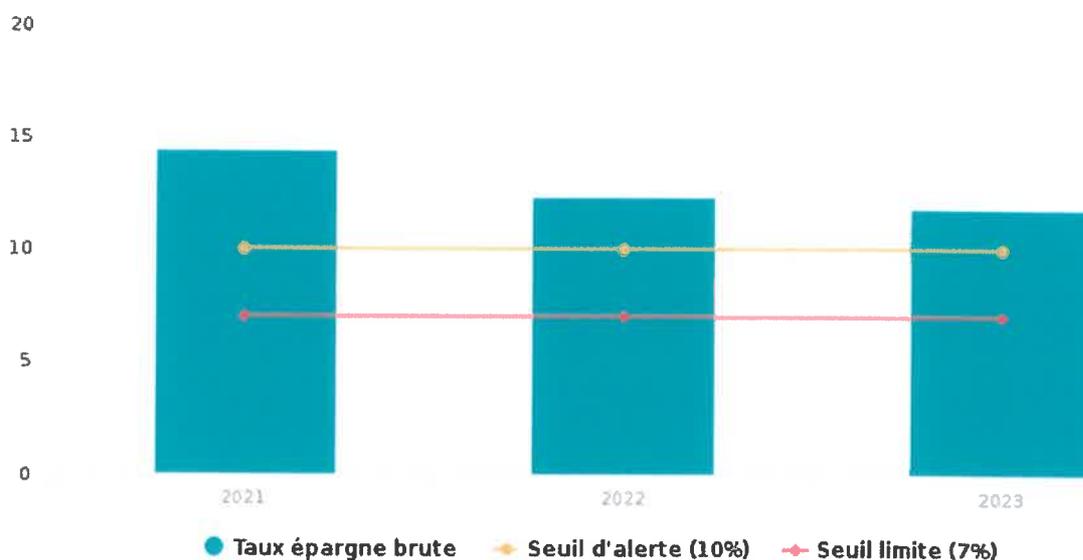
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 14% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2023 additionné à d'autres projets à horizon 2024, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2023	2024
Immobilisations incorporelles	46 440 €	102 000 €
Immobilisations corporelles	3 124 110 €	1 818 310 €
Immobilisations en cours	10 000 €	10 000 €
Subvention d'équipement versées	478 351 €	621 118 €

Année	2023	2024
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	3 658 901 €	2 551 428 €

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2024

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2024.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la commune (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles (hors dette)	3 750 480 €	3 701 339 €	3 658 901 €	2 551 428 €
Remboursement de la dette	2 178 000 €	2 441 000 €	2 646 000 €	2 706 300 €
Dépenses d'ordre	120 000 €	210 000 €	2 704 000 €	718 351 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Dépenses d'investissement	6 048 480 €	6 352 339 €	9 008 901 €	5 976 079 €

Année	2021	2022	2023	2024
Subvention d'investissement	1 460 000 €	1 274 000 €	1 337 500 €	362 620 €
FCTVA	420 000 €	475 110 €	403 680 €	389 394 €
Autres ressources	1 023 121 €	1 185 121 €	755 000 €	415 000 €
Recettes d'ordre	1 339 591 €	1 639 591 €	4 240 334 €	2 298 334 €
Emprunt	852 104 €	1 276 204 €	1 634 474 €	2 510 731 €
Autofinancement	0 €	0 €	0 €	0 €

Année	2021	2022	2023	2024
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Recettes d'investissement	5 094 816 €	5 850 026 €	8 370 988 €	5 976 079 €
Résultat n-1	0 €	-953 664 €	-1 455 977 €	-2 093 890 €
Solde	-953 664 €	-1 455 977 €	-2 093 890 €	-2 093 890 €

5. Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2021 à 2024.

Ratios / Année	2021	2022	2023	2024
1 - DRF € / hab.	994	1 011,4	1 067,01	1 096,43
2 - Fiscalité directe € / hab.	483.45	475.58	517.54	535.73
3 - RRF € / hab.	1 160,67	1 153,58	1 209,66	1 199,26
4 - Dép d'équipement € / hab.	250.03	243.99	240.07	166.05
5 - Dette / hab.	1 227	1 192	1 055	915
6 DGF / hab	288.84	288.11	296.34	297.57
7 - Dép de personnel / DRF	38,23 %	39,27 %	41,18 %	41,53 %
8 - CMPF	128.98 %	128.94 %	128.94 %	128.94 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	98,21 %	101,66 %	102,56 %	106,11 %
10 - Dép d'équipement / RRF	21,54 %	21,15 %	19,85 %	13,85 %
11 - Encours de la dette /RRF	102.71 %	95.13 %	87.37 %	76.28 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1243	493	643	263	24	81	40	52
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29	84	37	65
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	36	87	35	71
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	280	611	154	45	88	33	78
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51	87	31	78
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1023	294	741	153	54	88	29	72
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1124	288	821	154	58	89	26	73
10 000 à 20 000 hab.	1071	596	806	1272	292	862	173	61	91	23	68
20 000 à 50 000 hab.	1212	670	887	1405	301	1018	202	62	93	21	72
50 000 à 100 000 hab.	1319	708	957	1526	321	1367	206	62	95	21	90
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	675	795	1321	222	1062	212	59	95	17	82

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)

5. Les annexes

5.1 Plan pluriannuel d'investissement

5.2 Tableaux des emprunts

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
Commission des finances du 20 novembre 2023



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 541 428	2 953 027	1 187 574	2 496 180	1 187 000	1 167 014	1 492 620	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 383	2 607 324	5 976 079	6 450 678	4 871 614	9 371 383	2 607 324	5 976 079	3 940 954	3 148 334

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 541 428	2 953 027	1 187 574	2 496 180	1 187 000	1 167 014	1 492 620	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 388	2 607 324	6 976 079	6 460 078	4 871 514	9 371 383	2 607 324	5 976 079	3 940 954	3 148 334

* 1) GRANDS TRAVAUX

* ARENA LOIRE TRELAZE										
- Aménagement et entretien	8 000									
* EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SALLES										
- Travaux rénovation thermique des bâtiments			400 000	400 000	400 000			320 000	320 000	320 000
- Aménagement espace Bioteau				200 000					80 000	
- Réhabilitation complexe sportif du Petit Bois - Etudes + travaux	1 750 000	2 200 000	320 000			1 067 000	1 600 000			
- Locaux jeunesse		200 000	5 000				50 000			
- Création d'un bassin récupération d'eau de pluie		70 000		40 000						
* GRANDS TRAVAUX VOIRIE										
* BATIMENTS CULTUELS										
- Eglise - travaux + étude chapelle Bel Air	56 000	-25 000		65 000						
* CULTUREL										
* BATIMENTS SCOLAIRES										
- Création d'un classe supplémentaire école maternelle Maraichère	200 000	-150 000				200 000	-200 000			
* ARCHIVES										
- Valorisation patrimoniale virtuelle	100 000		100 000			30 000				
* URBANISME										
- Etudes diverses		30 000	30 000							
- Salle de convivialité des Allumettes (Acquisition + travaux)	120 000									
- Place Gabriel Péri			88 371							
- Place des Tellières - création d'une borne foraine			30 000							
- Amendes de Police						8 000	-8 000			
TOTAL	2 234 000	2 325 000	963 371	705 000	400 000	1 305 000	1 442 000	320 000	380 000	320 000

COMPETENCES TRANSFEREES VOIRIE - EAUX PLUVIALES (C DE GESTION)

- Convention de gestion ALM - Remboursement AC	478 351		532 747	605 274	605 274					
TOTAL	478 351	0	532 747	605 274	605 274	0	0	0	0	0

3) ACQUISITION ET VENTES

- Vente Immeuble Quemon						525 000	-525 000			
- Terrain Querron						50 000	10 000	100 000		
- Maison rue Ferdinand Vest				182 458						
- Terrain Malaquais (opération "ex-caisse d'Epargne")				253 482		180 000	-180 000			
TOTAL	0	0	0	435 940	0	755 000	-685 000	100 000	0	0

* 4) TRAVAUX VOIRIE, ESPACES VERTS, CADRE DE VIE

4 - A) RUBRIQUES ANNUELLES										
- Divers aménagements paysagers et signalisation	24 000	10 000	20 000	103 000	10 000				4 500	
- Mobilier urbain	10 000		5 000	5 000	5 000					
- Acroche vélo	5 000		10 000							
4 - D) QUARTIER QUANTINIÈRE										
TOTAL	39 000	10 000	35 000	108 000	15 000	0	0	0	4 500	0

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 641 428	2 953 027	1 187 574	2 496 180	1 187 000	1 167 014	1 482 620	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 383	2 607 324	5 976 079	6 450 678	4 871 614	9 371 383	2 607 324	5 976 079	3 940 954	3 148 334

5) RESEAUX

- Eclairage public (illuminations)	10 000		10 000	10 000	10 000					
- Alarmes - passage en IP	35 000		25 000	25 000						
* VIDEOSURVEILLANCE										
- Rénovation et adaptation générale (remplacement caméras, vandalisme etc)	100 000		100 000	100 000			30 000	30 000	30 000	
TOTAL	145 000	0	135 000	135 000	10 000	0	30 000	30 000	30 000	0

6) TRAVAUX BATIMENTS

* BATIMENTS ADMINISTRATIFS - TECHNIQUES - CULTUELS										
- Gestion des accès			40 000	40 000						
- Centre technique Municipal										
- Enrobé de l'aire de stockage + cuve pour récupération des eaux de pluie et ravalement bardage	100 000	-100 000				30 000	-30 000			
- Abri vélo agents			7 210					2 620		
- Ravalement bardage				15 000						
- Clôture Boulevard de Gaulle				20 000						
- Mairie										
- Réfection et aménagement bureau	26 940		17 500	13 000	10 000					
- Eclairage façade				30 000						
- Parvis îlot de fraîcheur		75 000	10 000							
TOTAL	126 940	-25 000	74 710	118 000	10 000	30 000	-30 000	2 620	0	0

* BATIMENTS SOCIAUX ET JEUNESSE										
- Travaux divers	1 440		24 800	6 000						
TOTAL	1 440	0	24 800	6 000	0	0	0	0	0	0

* BATIMENTS SPORTIFS ET STADES										
- Réfection parking et divers équipements	30 800	1 200								
- DOJO DAGUERRE										
- Aménagement et matériel divers	1 000									
- PISCINE										
- Mobilier + matériel et aménagement		30 500	18 900	27 210					2 620	
- FEDER				97 158						
- Goducière - Stade										
- Stade Goducière (sautoir, praticable, container et rénovation)	4 000			12 000						
- Goducière 1 - réfection peinture couloir/douches/sanitaires										
- Mobilier et aménagement divers	8 540		3 000	15 000						
- Goducière 3 - Salle de gymnastique (réfection impostes)										
- Aménagement et matériels	7 100									
- Goducière 2 - Salle de Basket										
- Mobilier et aménagement divers	2 100		3 000							
- Hall de raquette										
- Mobilier + aménagement	2 000	1 720								
- Stade Daniel Rouger										
- Mobilier et aménagement divers				13 000						
- Locaux UCT -Union Cyclo Treize										
- Réfection des locaux										
- Complexe Sportif Bernard Blotau										
- Travaux aménagement (toit terrasse, vestiaire, modulaire)	40 000		70 000	105 000			30 000			
- Salle du Petit Bois										
- Aménagement général			20 000							
TOTAL	95 540	33 420	114 900	269 368	0			2 620	0	0

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 641 428	2 953 027	1 187 574	2 498 180	1 187 000	1 187 014	1 492 620	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 383	2 607 324	5 978 079	6 450 678	4 871 614	9 371 383	2 607 324	6 978 079	3 940 954	3 148 334

* BATIMENTS SCOLAIRES - PERISCO ET LOGEMENTS FONCTION										
- Aménagement divers (travaux + mobilier)	68 300	25 740	108 800	88 000	25 000	2 500	10 000	10 000	10 000	
- Informatique écoles élémentaires et maternelles	42 300	20 000	33 000	20 000	20 000					
- Groupe Scolaire Robert Daguerre										
- Mobilier + aménagement		15 000	1 500							
- Primaire Daguerre										
- Ecole Maternelle Maraichère										
- Divers (aménagement, mobilier, matériel)	4 000									
- Ecole Elémentaire Maraichère										
- Réfection et aménagement (filet pare-ballons)	22 500									
- Ecole Paul Fort										
- Réfection et mobilier	3 740	2 000								
- Ecole J. Prévert										
- Remplacement store	4 000									
- Prévert/Dufour										
- Réfection et aménagement des sanitaires + mobilier	12 900									
- Petite enfance - Mine d'Evell										
- Remplacement fenêtre salle cuisine		10 000	13 000							
- Ecole G. Philippe										
- Aménagement divers et mobilier	10 250	204	9 500							
- Site Jean Jaurès										
- Remplacement chaudière + Travaux		10 000	13 000							
- Groupe Scolaire Florence Arthaud										
- Mobilier + Film scolaire UV		2 000	9 000							
- Self			22 000							
- Groupe scolaire Aimé Césaire										
- Aménagement divers et mobilier	8 840	5 200								
- Aire de jeux										
- Jeux publics + remise aux normes	30 000		15 000	15 000						
TOTAL	206 830	80 144	211 800	118 000	45 000	2 500	10 000	10 000	10 000	0

* BATIMENTS CULTURELS										
- Aménagement divers Anciennes écuries	2 600	35 000		10 145					2 701	
* BATIMENTS D'ANIMATION										
- Salle ARAGON - Réfection loge et accueil artiste		5 000	10 000	15 000						
- Aménagement parc du Vissoir		97 000		100 000						
TOTAL	2 600	137 000	10 000	125 145	0	0	0	0	2 701	0

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 641 428	2 953 027	1 187 574	2 496 180	1 187 000	1 167 014	1 492 820	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 383	2 607 324	5 976 079	6 450 678	4 671 614	9 371 383	2 607 324	5 976 079	3 940 954	3 148 334

7) MATERIELS ET DIVERS EQUIPEMENTS

* ADMINISTRATION GENERALE										
- Aménagement divers + logiciel métiers	320									
* FETE ET CEREMONIES										
- Matériel	6 500		3 500							
* CIMETIERE										
- Aménagement WC public			3 000							
- Travaux - Concessions -reprises (Reprise et crémation)	62 800		36 300	31 500						
- Etudes pour l'extension du cimetière		690	10 000							
* TELEPHONIE										
- Matériel + modernisation installation		2 000	3 000	2 000	2 000					
- Evolution vers technologie IP, réseau, appareillage				100 000						
* ETAT-CIVIL										
- Logiciel métiers et reliures registres	2 900		300	300	300					
*CITOYENNETE - JEUNESSE POLITIQUE DE LA VILLE										
- Projet cendriers CME		2 000								
ELECTIONS										
- Matériels divers (urnes, panneaux d'affichages)	900	125	10 000	10 000						
* MUSEE NUMERIQUE										
* MAIRIE										
- Secrétariat Général - Reliure des registres des délibérations	500		500	500						
* INFORMATIQUE										
- Mise à jour installation, renouvellement parc informatique	45 440		82 000	10 000						
- GRC (Prise de RDV et portail familles)		40 000	40 000							
* CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL										
- Renouvellement du parc motorisé			60 000	60 000				15 000	10 000	
SERVICE BATIMENTS										
- Divers (Matériel, conformités..)	12 500		12 500	12 500						
VOIRIE - VILLE PROPRE										
- Matériel et équipement	27 000		13 000	4 000						
ANIMATION										
- Matériel et équipement	7 500	5 000	22 000	3 500						
ESPACES VERTS										
- Matériel et véhicules	6 000	40 000	27 000	55 000						
TOTAL	171 460	89 815	323 100	289 300	2 300	0	0	15 000	10 000	0

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023



	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026	BP 2023 + DM	BS 2023	BP 2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 648 901	2 733 279	2 541 428	2 958 027	1 187 574	2 496 180	1 187 000	1 187 014	1 492 620	700 000
TOTAL INVESTISSEMENT	9 371 383	2 607 324	5 976 079	6 450 678	4 871 614	9 371 383	2 607 324	5 976 079	3 940 954	3 148 334

CULTURE										
- Théâtre AVANT SCENE										
- Réfection et aménagement divers	2 500	3 400		3 500						
- Maison de l'ardoise										
- Chaudière										
- CARRÉ CULTUREL										
- Rénovation du hall				10 000						
- Ecole de Musique - Cité Educative										
- Orchestre à l'école (achat instruments)	3 000									
- Médiathèque										
- Aménagement divers et mobilier	14 240		1 000	9 500						
* EQUIPEMENTS ENTRETIEN RESTAURATION										
- Matériels divers (vaisselle, congélateurs...)	25 000	500	15 000	15 000						
* SECURITE ROUTIERE										
- Achat matériel (panneaux exposition + matériel pédagogique)		4 000								
* ESPACE BELLEVUE										
- Aménagement îlot de fraîcheur urbain		76 000								
TOTAL	44 740	85 900	16 000	38 000	0	0	0	0	0	0

9) BUDGET PARTICIPATIF										
- Matériel divers	3 000	-3 000								
- Financement des projets	100 000		100 000		100 000					
TOTAL	103 000	-3 000	100 000	0	100 000					

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

Numéro Prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date 1ère échéance	Date de fin	Taux	Encours initial	ENCOURS 31/12/2021	ENCOURS 31/12/2022	ENCOURS 31/12/2023	ENCOURS 31/12/2024	ENCOURS 31/12/2025	ENCOURS 31/12/2026
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisable (base livret A)	856 000,00	374 681	336 886	301 749	266 607	229 994	191 860
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	960 889	817 869	668 399	512 188	348 933	178 314
111	CDC	23/03/2012	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	1 500 000,00	720 667	613 402	501 300	384 141	261 699	133 795
112	BFT/CA	06/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	962 710	819 610	689 980	513 520	349 920	178 860
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	1 945 894	1 654 865	1 351 268	1 034 562	704 180	359 531
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	531 434	463 463	391 326	317 219	241 089	162 880
117	CDC	16/07/2013	01/08/2014	01/08/2038	révisable (base Livret A)	995 895,00	636 409	598 973	561 537	524 101	486 665	449 230
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	1 062 868	926 927	782 652	634 438	482 178	325 761
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	1 222 509	1 042 779	854 062	655 910	447 849	229 386
MIS508467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	1 081 788	1 033 512	982 582	928 850	872 163	812 358
MIS508466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	2 991 904	2 881 078	2 764 156	2 640 804	2 510 668	2 373 374
MIS508466EURO (prêt IRA)	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	4 538 333	3 890 000	3 241 667	2 593 333	1 945 000	1 296 667
118 (prêt IRA)	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00	1 280 000,00	1 176 660	1 070 902	965 725	860 128	754 108
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00	4 720 000,00	4 335 245	3 948 951	3 561 112	3 171 722	2 780 774
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2022	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00		1 427 983	1 283 030	1 136 842	989 409	840 720
TOTAL DES ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 AVEC PRÊT IRA							23 090 084	22 018 251	19 373 562	16 669 354	13 901 897	11 067 558
FONDS DE SOUTIEN (sur prêt IRA)	Etat	24/06/2016		15/03/2028		7 772 605,52	4 185 249	3 587 356	2 989 464	2 391 571	1 793 678	1 195 785
FONDS DE SOUTIEN (34,54% de l'IRA prêt DEXIA)	Etat	16/06/2016		31/12/2028		442 112,00	386 848	331 584	276 320	221 056	165 792	110 528
ETAT DE LA DETTE (avec retraitement fonds de soutien)							18 457 987	18 099 311	16 107 778	14 056 727	11 942 127	9 761 244

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

TABLEAU ANNUITES "CAPITAL" 2021-2026

Numéro Prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date 1ère échéance	Date de fin	Taux	Encours Initial	Annuité 2021		Annuité 2022		Annuité 2023		Annuité 2024		Annuité 2025		Annuité 2026	
							Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital	Capital
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisable (base Livret A)	856 000,00	37 915	37 795	35 137	37 226	38 064	38 921						
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	136 848	143 020	149 470	156 211	163 256	170 619						
111	CDC	23/03/2012	01/05/2013	03/05/2027	4,51%	1 500 000,00	102 636	107 265	112 102	117 158	122 442	127 964						
112	BFI/CA	06/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	136 860	143 100	149 630	156 460	163 600	171 060						
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	278 982	291 029	303 596	316 706	330 382	344 649						
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	65 924	70 221	72 138	74 107	76 130	78 208						
117	CDC	16/07/2013	01/08/2014	01/08/2038	révisable (base Livret A)	935 895,00	37 436	37 436	37 436	37 436	37 436	37 436						
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	131 847	140 441	144 275	148 214	152 260	156 417						
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	171 172	179 730	188 717	198 153	208 060	218 463						
MIS508467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	45 759	48 275	50 951	53 732	56 687	59 805						
MIS508466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	105 048	110 826	116 921	123 352	130 136	137 294						
MIS508466EURO	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	648 333	648 333	648 333	648 333	648 333	648 333						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00		104 340	104 758	105 177	105 597	106 020						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00		384 755	386 294	387 839	389 390	390 948						
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2023	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00		72 017	144 953	146 188	147 433	148 689						
TOTAL							2 177 873	2 518 583	2 644 651	2 706 291	2 769 208	2 834 826						

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

TABLEAU ANNUITES "INTERETS" 2021-2026

Numéro Prêt	Organisme Prêteur	Date du prêt	Date 1ère échéance	Date de fin	Taux	Encours Initial	Annuité 2021		Annuité 2022		Annuité 2023		Annuité 2024		Annuité 2025		Annuité 2026	
							Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts		Intérêts	
106	CDC	29/03/2004	01/07/2006	01/04/2031	révisable (base livret A)	856 000,00	2 988	3 567	8 758	9 270	8 124	6 930						
110	CDC	22/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	4,51%	2 000 000,00	49 508	43 336	36 886	30 145	23 100	15 737						
111	CDC	23/03/2012	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	1 500 000,00	37 131	32 502	27 664	22 609	17 325	11 803						
112	BFT/CA	06/04/2012	15/09/2012	15/09/2027	3,50%	2 000 000,00	37 809	32 897	27 761	22 521	16 726	10 904						
113	CREDIT MUTUEL	02/04/2012	15/03/2013	15/12/2027	4,25%	4 000 000,00	90 150	78 103	65 536	52 426	38 750	24 483						
115	CREDIT AGRICOLE	14/05/2013	15/05/2014	15/05/2028	2,73%	1 000 000,00	21 087	17 485	12 853	10 683	8 660	6 582						
117	CDC	16/07/2013	01/08/2014	01/08/2038	révisable (base Livret A)	935 895,00	10 108	9 546	17 969	22 461	20 964	19 467						
114	CREDIT AGRICOLE	11/04/2013	15/04/2014	15/04/2028	2,73%	2 000 000,00	42 173	35 660	25 305	21 366	17 320	13 163						
108	LA BANQUE POSTALE	21/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	5,10%	2 500 000,00	72 262	63 214	53 920	44 162	34 009	23 158						
MISS08467EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2036	3,25%	1 287 937,48	37 154	35 645	34 056	32 466	30 607	28 739						
MISS08466EUR	SFIL	29/03/2016	01/04/2016	01/04/2038	4,96%	3 465 162,16	155 742	150 460	144 886	139 387	132 803	126 259						
MISS08466EURO	SFIL	29/03/2016	01/04/2017	01/04/2028	4,96%	7 780 000,00	260 832	228 228	195 624	163 466	130 416	97 812						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	1 280 000,00		4 461	4 703	4 284	3 863	3 441						
118	CREDIT AGRICOLE	15/04/2021	15/04/2022	15/04/2033	0,40%	4 720 000,00		16 449	17 341	15 796	14 244	12 687						
119	CREDIT AGRICOLE	08/03/2022	15/10/2022	15/04/2032	0,85%	1 500 000,00		5 887	11 830	10 596	9 351	8 095						
TOTAL							1 273 872	757 440	684 892	601 638	508 261	409 258						

FONDS DE
 (Echéance de réception en préfecture
 903536-20231127-DCM2023NOV02-DE
 prêt DEXIA de 5,52%
 réception préfecture : 29/11/2023

TOTAL (avec retraitement fonds de soutien)